

Séance du 23 décembre 2013

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 14
Présents ou représentés:11
Absents : 3

Date de convocation : 13 décembre 2013
Secrétaire de séance : Mme Annette EPP

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes Claude FOURNAISE adjoint, Yvette HOLTZMANN adjointe, Annette EPP adjointe, Chantal MATTER, Marie-Madeleine SCHEER, Franck LANG, Christophe BALL, François ADAM, Arlette KNITTEL (représentée par Annette EPP), Pascal MAILLET (représenté par Bernard LIENHARD)

Absents excusés : MM. Christian SUSS, Bernard RIEHL.

Absents : M. Jean KAUFFMANN.

DELIC-070-2013 : Objet : Transfert de la compétence assainissement du SICTEU au SDEA.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la délibération du 28 octobre 2013 du SICTEU de Mommenheim & Environs concernant le transfert complet de la compétence assainissement au SDEA

A ce titre, les communes membres du SICTEU sont invitées à prendre acte du transfert complet de la compétence assainissement et de la dissolution du SICTEU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide:
 - o de prendre acte du transfert complet de la compétence assainissement du SICTEU vers le SDEA
 - o de donner son accord quant à la dissolution du SICTEU

NB : La délibération du SICTEU du 28 octobre 2013 est jointe en annexe

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-071-2013 : Objet : Désignation du délégué à la commission géographique relevant du SDEA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 et L.512-33 ;

Vu la délibération au Comité Syndical du SICTEU de Mommenheim et Environs en date du 28 octobre 2013 décidant de transférer l'ensemble de son service « Assainissement » et se prononçant favorablement sur le projet de dissolution du Syndicat ainsi que sur le transfert des biens syndicaux nécessaires à l'exercice des compétences, en pleine propriété et à titre gratuit, au Syndicat des eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA)

Vu les statuts modifiés du SDEA et notamment son article 11c ;

Considérant l'adhésion de la commune au SICTEU de Mommenheim et Environs en date du 4 décembre 1990 ;

Considérant qu'en conséquence du transfert complet de compétences ainsi opéré, le SICTEU de Mommenheim et Environs sera dissout ;

Considérant que l'article 11c des statuts modifiés du SDEA précise que les communes relevant du périmètre de syndicats à vocation unique en voie de dissolution sont chacune appelées à désigner des délégués par compétence ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

De désigner, avec entrée en vigueur de la présente désignation, au 1^{er} janvier 2014, en application de l'article 11c des statuts modifiés du SDEA :

- M. LIENHARD Bernard délégué titulaire de la commune de MINVERSHEIM
- Mme EPP Annette déléguée suppléante de la commune de Minversheim

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-072-2013 : Objet : Equipement informatique pour la mairie : matériel et formation.

Au 1^{er} janvier 2015, la comptabilité des collectivités effectuée par le logiciel actuel M14 deviendra obsolète. Pour répondre aux exigences informatiques des services publics, Préfecture, Trésorerie et autres, le Maire propose de changer dès cette année, le matériel informatique ainsi que les logiciels nécessaires à cette évolution.

Au regard de l'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les packs E. MAGNUS et E. MAGNUS Evolution de la société BERGER-LEVRAUT au prix suivants :

- le matériel pour 1 543,00€HT
- les logiciels et la formation pour 1 940,32€HT

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-073-2013 : Objet : Réalisation d'un terrain de pétanque.

M. le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de l'Association Sports, Culture et Loisirs (ASCLM) de réaliser un terrain de pétanque derrière le terrain de tennis. Il propose que la commune inscrive cette dépense au budget 2014 et demande une participation à l'ASCLM à hauteur de 50% de la dépense HT déduction faite d'une éventuelle subvention.

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les travaux de réalisation d'un terrain de pétanque à l'entreprise STARK, sise 98A rue de Versailles à Minversheim, pour un montant d'environ 1 772€ HT
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014 de la commune
- autorise le Maire à solliciter les subventions réglementaires

- accepte la participation de l'ASCLM à hauteur de 50% du coût HT diminué d'une éventuelle subvention
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif,

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-074-2013 : Objet : Etalement de la participation des riverains.

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour l'étalement de la taxe des riverains votée le 21 octobre 2013 pour l'aménagement partiel de la rue du Koppenberg, la comptable du Trésor Public exige une délibération.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- le plan d'étalement suivant des 1 835€ redevables :

* en 2013,	100,00€
* en 2014,	1 200,00€
* en 2015,	535,00€

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-075-2013 : Objet : Modifications budgétaires.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu, suite au recrutement en CDD du secrétaire en remplacement du secrétaire titulaire, de renforcer quelques lignes budgétaires.

Afin d'honorer le dépassement de dépenses initialement non prévu lors de l'élaboration du budget, il convient de faire deux modifications budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide des modifications budgétaires suivantes :
 - o dépenses section de fonctionnement article 6413 : + 4 300,00€
 - o dépenses section de fonctionnement article 65738 : - 4 300,00€
 - o dépenses section de fonctionnement article 6336 : + 500,00€
 - o dépenses section de fonctionnement article 65738 : - 500,00€

(Approuvé à l'unanimité)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux